Brives Charensac

Bulletin Municipal - Juillet 2004

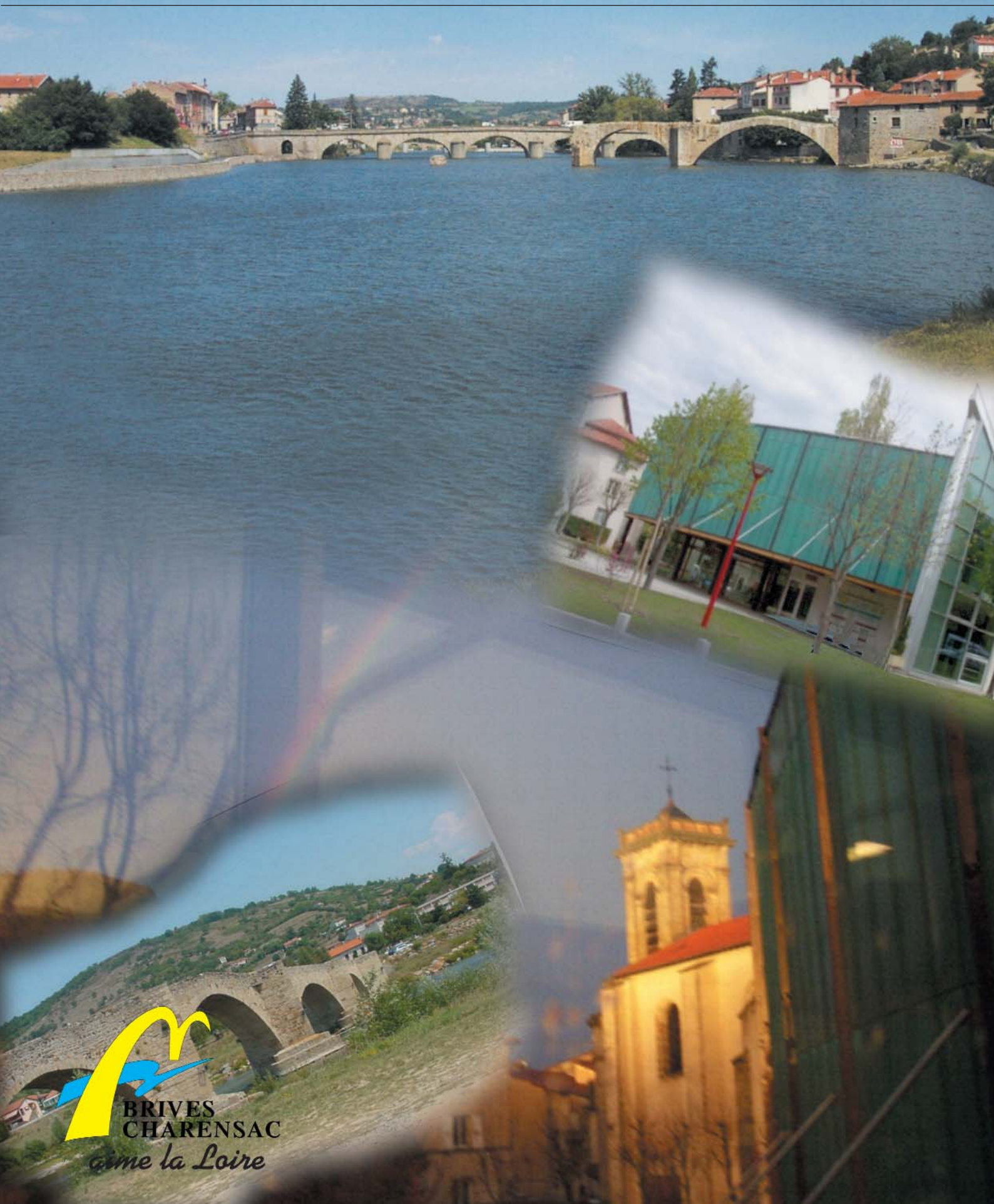

sommaire

Edito .....p. 3-4
Panorama de Brives-Charensac.....p. 5-6
Circulation .....p. 7
Finances .....p. 8-9
Urbanisme .....p. 10
Travaux .....p. 11-12-13
Petite Enfance .....p. 14-15
Animations.....p. 16
Fleurissement.....p. 17
Sport .....p. 18-19
Communiqué de presse .....p. 20
Maison Pour Tous .....p. 21
Questions des habitants .....p. 22

Chers amis Brivois,

Lors des dernières élections cantonales, vous m'avez accordé, dès le 1er tour le 21 mars, une large confiance en m'élisant Conseiller Général de la Haute-Loire, représentant le Canton Le Puy-Est.

A l'occasion de cet Editorial Municipal, permettez-moi de vous renouveler mes sincères remerciements.

Ce signe est un encouragement certain me permettant avec les élus qui œuvrent pour BRIVES-CHARENSAC dans le même esprit, d'amplifier notre action et de toujours favoriser le commerce, le tourisme, le loisir, et de rendre la vie plus facile à tous.

Malheureusement, BRIVES-CHARENSAC, victime de sa situation de ville Pont et de point de convergence des voies conduisant à la ville chef lieu, connaît un trafic routier infernal donc intenable. Les 18 000 véhicules par jour qui se présentent à l'entrée du Pont de Galard face à la Mairie paralysent notre propre activité.

Je vous invite à prendre connaissance dans ce bulletin du courrier que j'adressais à Monsieur le Président Jacques BARROT en Avril 2004. Le changement à la Présidence du Conseil Général étant intervenu le 30 Avril dernier, je réitère ma demande auprès du nouveau Président : Monsieur Gérard ROCHE.

Je lui fais part de notre grand regret concernant l'important retard d'une réalisation visant à réduire la circulation en la répartissant entre les deux Rives de la Loire.

Cette réalisation attendue depuis plus de 12 ans est indispensable. C'est pourquoi, je n'écarte pas l'éventualité, avec votre concours, d'une intervention sur la voie publique. Tous les jours, les informations nationales nous font part des " marches arrières du gouvernement " effectuées sous la pression citoyenne. Ici à BRIVES-CHARENSAC il ne s'agit pas de défendre de soi-disant abus, il s'agit de respiration...

.../...

BRIVES CHARENSAC
aime la Loire

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux annonceurs présents sur ce bulletin. Ils sont à même de vous donner satisfaction dans les domaines les plus divers.

Réservez-leur vos achats.

BULLETIN MUNICIPAL DE BRIVES-CHARENSAC
Rédaction - Photos - Diffusion
Mairie de Brives-Charensac - Tél. 04 71 02 12 55
Conception - Compo - Régie
PUBLICIBLE
5 place Michelet - Le Puy-en-Velay - Tél. 04 71 09 77 85 - Fax. 04 71 02 54 93
Email : publicible@reussir.tm.fr
Impression : Imprimerie Jeanne d'Arc - Le Puy-en-Velay

Dépôt légal : à parution. Reproduction même partielle interdite. L'éditeur décline toute responsabilité pouvant résulter des erreurs ou omissions qui, malgré les soins apportés à la rédaction, auraient pu se produire.

Encore la route ! BRIVES-CHARENSAC est traversée par 4 routes départementales. Elles sont, vous l'avez tous constaté, dans un état déplorable. L'hiver et le trafic intense font souffrir pneumatiques et mécaniques. Là encore le département est l'intervenant du mieux à venir…
Soyez assurés de toute mon action pour obtenir notre juste part.
En septembre 2003, le gouvernement RAFFARIN et son Ministre SARKOZY ont ôté la commune de BRIVES-CHARENSAC du territoire de compétence de la Gendarmerie Nationale pour l'affecter à la Police Nationale. Le même service de sécurité publique (contrôle des délinquances, contrôles routiers, plaintes des usagers…). devant être assuré.

La Mariée était très belle (promesse de fonctionnaires supplémentaires)… mais prudent (ou méfiant ?) le Conseil Municipal :
- le 19 décembre 2002 émet, à une large majorité, un avis défavorable au projet présenté par Monsieur le Préfet
- le 25 juin 2003 s'oppose, à une large majorité, à la décision prise par Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

10 mois après, force est de constater que la qualité du service de sécurité publique s'avère assez insatisfaisante, en raison du manque d'effectifs au Commissariat (6 postes au minimum !). Les quelques postes affectés en Décembre 2003 ont été absorbés par des départs en retraite, congé de longue maladie ou maternité…

L'effectif des policiers est vraiment trop faible pour que la surveillance de la 1ère zone commerciale du département, le contrôle de la délinquance (hélas en progression), la circulation poids-lourds et la vitesse trop élevée (quand les bouchons ont sauté !) figurent en bonne position sur le bilan régulier préfectoral ! (vous avez tous remarqué que les bilans satisfaisants ont tous la mention " hors BRIVES-CHARENSAC ").

BRIVES-CHARENSAC est mal placée, c'est regrettable d'avoir à faire un tel constat parce que les policiers ont à faire au PUY EN VELAY, CHADRAC, VALS, ESPALY, AIGUILHE ils ne sont pas en capacité de bien faire partout !

Je souhaite à tous un bon été, certes des vacances, mais également du travail car nous savons combien certains sont en grande difficulté.

A bientôt, à vous rencontrer ou vous écouter. Je vous renouvelle mon dévouement, celui des Adjoints et des Conseillers Municipaux.

Jean-Claude FERRET
Maire de BRIVES-CHARENSAC
Conseiller Général du Canton le Puy-Est

Préambule

Le mercredi 18 (rive gauche) et le jeudi 19 février (rive droite) ont eu lieu les traditionnelles réunions de quartier. Ce bulletin rend compte des différentes interventions.

Réunions de quartiers

Panorama de Brives-Charensac

Intervention de Monsieur Jean-Claude FERRET, Maire

AU FIL DES QUARTIERS ....

Les anciens bâtiments des moulins Sabarot

Véritable verrue dans le paysage de Brives-Charensac, ces bâtiments viennent d'être détruits.
La Municipalité a soutenu longtemps le projet d'aménagement d'un complexe hôtel et restaurant panoramique, restaurant traditionnel, boutiques, thé dansant et centre de balnéothérapie.
Cet ambitieux projet, d'environ 7,5 millions € (prés de 50 millions de Francs), n'a malheureusement pas pu aboutir. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a proposé au Conseil Municipal de racheter cette friche industrielle à l'Etat afin d'en assurer la démolition.

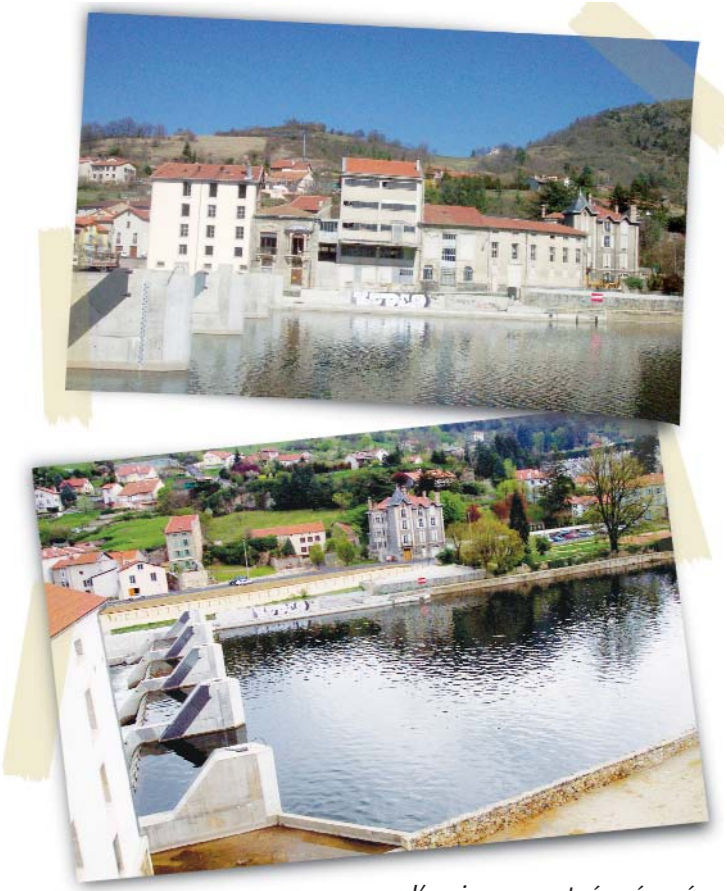

L'environnement réaménagé

Les accords passés avec l'Etat portaient sur un prix de vente fixé à 160 000 € auquel il convenait de déduire le coût de démolition supporté par la collectivité, soit en final un coût net pour la commune de 80700 €.
Ce tènement sera aménagé en sable pour permettre la création de places de stationnement.

Parallèlement à ces travaux de démolition, la petite maison atelier (cadastrée AM 394) a été également détruite, afin de réaliser, au cours de l'année 2004, l'agrandissement de la place de l'Ormeau.

L'ancienne fromagerie

Achetée à l'Etat par la Commune afin d'en assurer la démolition. La société LOGIVELAY (filiale du groupe SIRIUS, qui gère également le FOYER VELLAVE) s'est porté acquéreur du site. Le projet prévoit la construction de 2 pavillons qui seront mis en vente pour favoriser l'accession à la propriété.
Dans le même temps, LOGIVELAY, qui s'est également porté acquéreur de l'ancien terrain PETIT, derrière le magasin LEADER PRICE, doit réaliser très prochainement 12 autres pavillons à vocation plus sociale, en accession à la propriété.

L'ancienne usine électrique

Elle a été détruite et l'ancien barrage effacé. Ce qui n'a d'ailleurs pas manqué de générer des problèmes à l'occasion de la dernière crue. En effet, les embâcles (une vingtaine d'arbres) n'ont pas été retenus et sont venus s'échouer au niveau des trois plans d'eau, en centre ville.
La plupart de ces arbres ont été enlevés par les pompiers et les services techniques de la ville bien que cette tâche incombe à l'Etat – DDE - propriétaire du lit de la Loire.

Embacle sur un seuil

Moulin Celle

Pour une partie, après aménagements, reçoit la Médiathèque Municipale " Le Moulin aux Livres " qui constitue, par la qualité de sa réalisation, une véritable fierté pour notre Commune.
Pour le reste, la Municipalité avait lancé l'idée d'un projet de création d'une Maison de la Loire: Etablissement à but éducatif sur la Loire, son histoire, l'écosystème, les crues, l'eau…). La faisabilité de ce projet a été examinée au niveau de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.
Nous ne pouvons que regretter que cette étude n'ait pas aboutie.
Aujourd'hui, l'Etat propriétaire des bâtiments a confirmé son intention de mettre en vente les deux lots restants. La Commune peut exercer son droit de préemption urbain, si elle le souhaite.

Les anciens bâtiments des Moulinages de la Dunière

La Commune a racheté ces bâtiments et a lancé un appel à projets pour la restructuration de cette friche industrielle. Création d'un commerce à vocation restauration-guinguette et d'un espace d'accueil pour personnes handicapées dans l'autre partie.

La ferme Pons

est devenu le local Canoë-Kayak.

L'ancienne usine Raberin

Elle devrait accueillir dans un avenir proche le centre commercial " ESPACE FRAICHEUR " qui se délocalisera sur une partie du site.
Pour le reste, et malgré la volonté de la Commune, aucun projet d'hôtel-restaurant n'est annoncé, bien que la zone artisanale et commerciale de BRIVES CHARENSAC soit la première du département .
Pour autant, il est à noter le projet d'implantation d'un hôtel de 60 chambres de la chaîne " DELTOUR ", sur la rue de Genebret.

La Coopérative Laitière

Est sur le départ. Le futur lieu d'implantation n'est toujours pas connu. Un temps annoncée à SANSSAC, les rumeurs évoquent la commune de SAINT PAULIEN. La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay aurait préféré une réimplantation sur SAINT GERMAIN LAPRADE.
En cas de départ, la démolition des bâtiments a été négociée avec la Direction.

L'environnement en pleine mutation

Toutes ces transformations bouleversent inexorablement l'environnement socioéconomique de BRIVES CHARENSAC.
La primauté est donnée aux commerces et aux activités artisanales ou tertiaires.
Pour autant, BRIVES CHARENSAC joue également la carte touristique, dont le fleuron est pour l'instant le Camping Municipal. Cet attrait touristique devrait être prochainement renforcé par la création du futur Centre aqua-ludique dont la Maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté d'Agglomération.
Cette piscine intercommunale doit être implantée, à l'horizon 2007, sur l'ancienne plate-forme du Plan Loire, parties sur les territoires des Communes de BRIVES CHARENSAC, et SAINT GERMAIN LAPRADE.
Cet équipement aura une double vocation ludique et sportive. Il sera équipé d'un bassin couvert et d'un bassin extérieur.
Cette réalisation va permettre de faire le lien avec les bords de Loire, le camping et la piste cyclable.

Les travaux en projets

Requalification de l'Avenue des Sports

L'avenue des Sports est une artère principale de l'agglomération puisque, chaque jour, 14 000 véhicules traversent Brives-Charensac. La section comprise entre le chemin d'accès au camping d'Audinet et la limite de commune en direction du carrefour de Pebellit, est en très mauvaise état : Les accotements sont mal entretenus, les trottoirs inexistants et les délaissés de la RD 535 sont à réutiliser et à requalifier.

Les aménagements projetés doivent répondre à un double objectif :
- Améliorer la sécurité routière sur cet axe en obligeant les véhicules à réduire sensiblement leur vitesse.
- Redonner un aspect esthétique plus en phase avec le caractère d'entrée d'agglomération.

Une étude de faisabilité des travaux de requalification de cette avenue va être engagée. Au vu des résultats, la commune, qui ne dispose pas actuellement de la maîtrise du foncier engagera les procédures d'acquisition foncière des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation de ces aménagements.

A terme, les TUDIP pourront desservir la commune jusqu'à la future piscine.

Restructuration de la Mairie

L'étude porte sur :
- Le réaménagement fonctionnel de l'existant.
- L'extension par utilisation du rez-de-chaussée.
- La réfection des façades.

La circulation à Brives-Charensac

La circulation dans la traversée de BRIVES CHARENSAC constitue toujours un véritable problème dans notre cité. Pour rappel, on dénombre actuellement près de 18 000 véhicules par jour à l'entrée du Pont de Galard.

Depuis ces 10 dernières années, plusieurs projets ont été étudiés par le Conseil Général (la création d'un nouveau pont ou bien l'élargissement du pont de la transcévenole).

Le pont de Brives... Un problème récurrent.

L'option privilégiée par le Conseil Général prévoit une déviation du flux par saint Germain Laprade de Noustoulet à la zone de la Bombe, ce qui réduirait de 40% le flux de véhicules à Brives-Charensac.

Ce dossier est d'ailleurs toujours d'actualité ; pour preuve le courrier de Monsieur le Maire adressé le 22 avril 2004 à Monsieur Jacques BARROT, Président du Conseil Général. *(Ci-contre)*.

Ces problèmes de circulation sont également liés à l'état général de nos chaussées. A ce sujet il y aurait beaucoup à dire, notamment pour certaines qui relèvent du Département. Tel est le cas du tronçon de l'Avenue Charles Dupuy pour sa partie comprise entre les feux tricolores de La Chartreuse (vers Citroën) et le giratoire de La chartreuse.

Bien qu'un projet de réhabilitation de cette chaussée soit en gestation, il faut bien reconnaître que l'on est confronté à un regrettable immobilisme. La difficulté réside dans le fait que cette voirie départementale est située dans une zone d'activité économique donc de compétence de la Communauté d'Agglomération. Ces problèmes de compétences entravent la bonne marche du dossier malgré une pression constante de la Commune qui voudrait une bonne fois pour toutes voir régler ce dossier le plus rapidement possible. Il en va du respect de nos commerçants et de l'image donnée par notre zone d'activité économique, la plus importante du Département faut-il le rappeler.

La route de Coubon est une voie d'intérêt communautaire puisque située dans une zone d'activité économique, Si tout se passe comme nous le souhaitons et comme nous l'avons d'ailleurs demandé à plusieurs reprises, elle devrait devenir une voirie départementale, après réhabilitation financée par moitié par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et par la Commune.

Ce transfert au domaine départemental serait réciproque du transfert à la voirie communales de la rue de la Poterie et de l'Avenue de la Gare.

En terme de programmation la commune a bon espoir que ces travaux puissent être réalisés dès 2004.

Les aménagements liés à la RN 88, la déviation de Genebret, devraient être utilisables au plus tôt en 2008. L'avancement des travaux est conforme au calendrier annoncé par l'Etat.

Monsieur le Président,

Voilà plus de douze années que je vous sollicite,pour résoudre la difficulté de circulation dans la traversée de BRIVES-CHARENSAC.

Aujourd'hui, ce sont 18000 véhicules par jour qui se présentent sur le Pont de Galard devant la Mairie de BRIVES-CHARENSAC ! C'est insupportable à tous les égards ! la vie des habitants, des commerçants, des usagers de la route « piégés » dans cet étranglement, deux fois voire quatre fois par jour, en est fortement altérée.

Des solutions sont possibles. Nous vous en avons proposé trois :

- l'utilisation du Pont de la Transcévenole (à une voie ou à 2 voies).
- Un nouveau pont sur la Loire
- L'amélioration de la jonction Noustoulet Bombes sur Saint Germain Laprade...

Elles n'ont rencontré de la part de vos services que le négatif s'appuyant sur une argumentation évasive.
Il est temps de sortir le projet, le meilleur s'entend de la boîte à études.

Vous conviendrez avec moi qu'il serait regrettable que cette sollicitation pressante doive être appuyée par un mouvement de plus grande ampleur de la part de la population concernée afin d'être entendue par les décideurs. Je prendrais s'il le fallait la tête de ces manifestations.

Avant que de vous consacrer à l'Europe, je sais que vous avez à cœur de résoudre ce problème récurrent pour le Sud-Est du département, c'est pourquoi, je demeure à votre disposition pour vous rencontrer et trouver avec vos services la solution volontariste à engager rapidement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Le Maire,
Conseiller Général,
Jean-Claude FERRET

Intervention de M. Jean-Louis Exbrayat, Maire-adjoint

La politique budgétaire

Cette année encore et cela depuis quatorze ans, la Municipalité confirme, lors du débat d'orientation budgétaire, qu'elle maintient le cap garantissant une politique budgétaire basée sur la stabilité de la fiscalité (gel des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières).

Pourtant, depuis le 1er janvier 2000, date de la création de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, le contexte financier et budgétaire de la Commune de BRIVES CHARENSAC est pour le moins sensiblement différent. La Commune a perdu les marges de manœuvre dont elle disposait avant ces transferts de compétence.

Avant la mise en œuvre de la Taxe Professionnelle Unique, l'évolution constante des rentrées fiscales (en grande partie liée aux Taxes Professionnelles) contribuait à garantir une politique rigoureuse d'autofinancement de l'investissement afin d'assurer le désendettement progressif de la Commune. Cette politique volontariste s'est traduite sur la période 1992 à 2001, par un désendettement de plus de **2 500 000 €** (soit 17 Millions de francs). Ce désendettement a pu être assuré tout en maintenant un niveau d'investissements annuel moyen de l'ordre de **1 100 000 €** (plus de 7 M F).

Les ressources fiscales de la **T**axe **P**rofessionnelle représentaient alors plus de **51%** des recettes fiscales globales. Depuis la création de la Communauté d'Agglomération, l'évolution des bases de T.P. ne bénéficie plus à la Commune puisque l'allocation compensatrice versée par la Communauté d'Agglomération reste figée sur le montant perçu en 1999. Désormais, la marge de manœuvre de la Commune est des plus réduite.

Les perspectives 2004

Les ressources fiscales

● En 2003, le montant global de l'allocation compensatrice attribuée par la Communauté d'Agglomération s'est élevé la somme de **813 634 €** *(5 337 08,18 F)* contre 843 960,66 € en 2002.

● Par convention, la Commune conserve, l'entretien la Zone d'Activité Economique de Corsac. A ce titre, elle perçoit de la Communauté d'Agglomération une somme de **35 779 €** *(234 693,08 F)*.

● A cela, il convient de rajouter la dotation de solidarité versée par cette même Communauté d'Agglomération à hauteur de **28 385** € (186 193,39 F) contre 28 057,52 € en 2002, soit un global consolidé de **877 798 €** (5 757 977,43 F) contre 872 018,18 € en 2002.

Ainsi, la prévision des ressources provenant des allocations versées par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, sur l'exercice budgétaire 2004, sera arrêtée à **877 798 €.**

● S'agissant des perspectives en matière de ressources « fiscales », l'exercice 2004 devrait se caractériser par une stabilité des rentrées fiscales (+1%). En effet, si l'on se réfère aux **prévisions** des bases d'imposition 2004 :

- Le montant des ressources fiscales à taux constants, devrait s'élever à **1 551 425 €** *(10 176 681F)* contre **1 521 079 €** en 2003, soit 2,00 % d'augmentation.

- les allocations compensatrices versées par l'Etat devraient quant à elles diminuer de 3,2 % .

- Au global, le montant des ressources fiscales attendu pour 2004 devrait par conséquent ressortir à : **2 614 380 €, en augmentation de 1,16%.**

Ressources Fiscales Locales	En hausse de 2 %			
	2004		2003	Ecart en %
Taxe d'habitation	519 864 €	3 410 084 F	497 499 €	4,5 %
Taxe Foncier Bâti	1 014 553 €	6 655 031 F	1 002 782 €	1,2 %
Taxe Foncier non bâti	17 008 €	111 565 F	20 799 €	- 18,2 %
Total	1 551 425 €	10 176 681 F	1 521 080 €	2,0 %

Allocation de la Communauté d'agglomération				
	2004		2003	Ecart en %
Allocation compensatrice			813 634 €	
Entretien de la zone			35 778 €	
Dotation de solidarité			28 385 €	
Total	877 800 €	5 757 991 F	877 797 €	

Allocation Compensatrice de l'Etat	En baisse de 3,2 %			
	2004		2003	Ecart en %
Taxe d'habitation	68 840 €	451 561 F	72 294 e	- 4,8 %
Taxe Foncier Bâti	21 216 €	139 168 F	19 846 €	6,9 %
Taxe Professionnelle	95 099 €	623 809 F	99 152 €	- 4,1 %
Total	185 155 €	1 214 537 F	191 292 €	- 3,2 %

Total Général	2 614 380 €	17 149 209 F	2 590 169 €	1 %

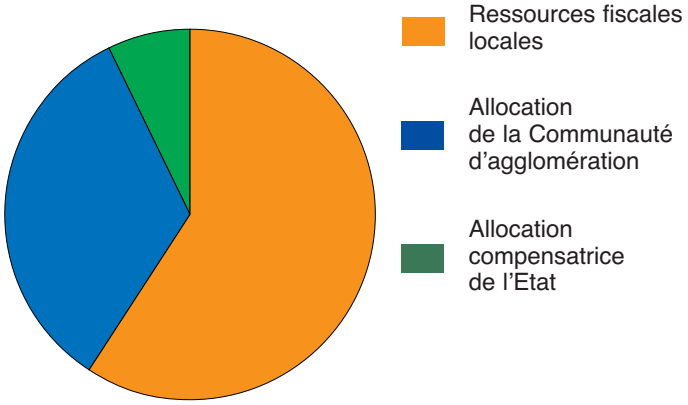

S'agissant des autres Dotations de l'Etat, les éléments conjoncturels laissent à penser que la **D**otation **G**lobale de **F**onctionnement (DGF) et la **D**otation de **S**olidarité **R**urale 2 devraient être maintenues à leur niveau de 2003, avec une « hausse » annoncée de 0,965 % pour la DGF qui passerait de 464 492 € à **468 976 €** *(3 076 280,90 F)* en 2004.
L'ensemble des ressources dites fiscales et des dotations de l'Etat représentent environ 80 % des recettes de fonctionnement.

Les ressources d'investissement

Pour ce qui concerne les ressources d'investissement, il est bon de s'attarder sur le point positif que représentent les recettes supplémentaires apportées par le **F**ond de **C**ompensation de la **T.V.A. (F.C.T.V.A.)** En effet, le montant attendu, calculé sur la base des **3 223 452 €** T.T.C. de travaux éligibles réalisés en 2002, s'élèverait à **499000 €** *(3 273 225,43 F)*. Ces recettes d'investissement ne représentaient que 206 758 € en 2003. L'exercice 2004 enregistre ainsi une recette supplémentaire « exceptionnelle » de plus de **290 000 €** qui permettra de réduire d'autant le recours à l'emprunt.

Les Dépenses

L'exercice budgétaire 2004 ne devrait pas se démarquer des exercices précédents. Le leitmotive demeure la maîtrise des dépenses de fonctionnement, enjeu au combien majeur depuis le passage en Taxe Professionnelle Unique.
Le taux de progression de ces dépenses ne devrait pas en principe dépasser les 1,30 % d'augmentation. Les efforts consentis les années précédentes doivent être impérativement maintenus, surtout au niveau des dépenses dites « récurrentes ».

Cet objectif est d'autant plus important que des dépenses nouvelles ont du être prises en compte depuis 2003. L'agrandissement de la Maison Pour Tous (entretien, électricité, gaz), la délocalisation de la Médiathèque Municipale (entretien, électricité, gaz, fournitures administratives, frais de personnel), l'incidence du financement du caractère obligatoire du ravalement des façades, les obligations concernant l'entretien des poteaux incendie et le diagnostic amiante sur les établissements recevant du public gérés par la Ville …

Cette volonté se traduira notamment par le gel des charges à caractère général, dont le montant 2003 serait reconduit pour 580 000 €.

La principale incertitude de cet exercice se situe au niveau des frais de personnel puisque 2004 verra la mise en œuvre de la refonte du régime indemnitaire des agents municipaux..

Les charges financières quant à elles devraient enregistrer une baisse d'environ 17,5 % passant ainsi de 230 000 € à environ 190 000 €. Pour ce qui est des dotations aux amortissements, leur progression est estimée à près de 37 % compte tenu du niveau des acquisitions réalisé en 2003.

Pour autant, le niveau annoncé des dépenses de fonctionnement grèvent de façon importante les capacités d'autofinancement. Pour 2004, les possibilités de virement à la section d'investissement sont estimées à environ 625 000 € (contre une prévision identique en 2003 de 615 000 €).

Compte tenu de ces perspectives, la Municipalité a travaillé sur un programme d'investissements qui ressort à plus de 656 000 €. Toutefois, ceci est le seul inconvénient de la Communauté d'Agglomération car dans le volet positif, elle permet une complémentarité entre les communes membres, créant ainsi une solidarité Communautaire.

Communauté d'agglomération

Réunions de quartiers

Intervention de M. Jean-Louis Exbrayat, Maire-adjoint

En sa qualité de Vice-Président chargé de l'Economie, Monsieur EXBRAYAT tient à dire un mot sur l'intercommunalité.

Avant toute chose, et sans revenir sur les répercutions constatées sur nos propres équilibres budgétaires, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a cela de bon qu'elle fédère les complémentarités entre les communes. Elle offre un nouvel espace territorial au sein duquel l'élaboration de projets plus conséquents et à plus grande échelle sont possibles tout en garantissant un élément primordial : la solidarité communautaire.

Cette ambition est reprise dans le Contrat d'Agglomération qui comprend des signaux forts comme la rénovation du théâtre ou bien encore celle de l'école de musique et que dire du projet de piscine d'agglomération ou du projet de développement des zones d'activité économique.

A ce sujet Monsieur EXBRAYAT a tenu à informer l'assistance du rôle prépondérant tenu par Monsieur le Maire dans l'aboutissement du centre aqualudique à Brives-Charensac. En effet, sans son abnégation et sa force de proposition ce dossier aurait pu ne pas aboutir.

A noter enfin l'étude menée actuellement sur le projet de zone d'activité économique sur le secteur des Fangeas, qui demeure idéalement placé par rapport à la déviation du PUY. Ce dossier est mené en étroite collaboration avec la Communauté de Communes CAYRES – PRADELLES.

Pour ce qui est de la zone de Bombes à St Germain Laprade, la troisième tranche est à moitié vendue.

Urbanisme - Environnement

Intervention de M. Jacques Peatier, Maire-Adjoint

Place de l'Ormeau

L'étude a été confiée au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) qui a préconisé l'aménagement de places de stationnement en gradin. Ces travaux pourraient être conduits dès 2004, à moins qu'une alternative sur un projet plus ambitieux soit retenue.

Aménagement du Mail de Corsac

Le projet consiste à démolir le mur longeant les copropriétés coté avenue Charles Dupuy pour laisser place, après travaux à une promenade aménagée.

Campagne de ravalement des façades

Cette obligation de rénovations des façades concerne seulement certains quartiers de la cité.

Chaque propriétaire concerné est tenu, tous les 10 ans, de procéder à la remise en état des façades de son habitation. Pour contribuer à cette obligation, le Conseil Municipal a décidé de participer sous la forme d'une subvention qui répond aux principes suivants :

- 15,24 € / m² jusqu'au 31 mai 2004,
- 12,20 € / m² du 01 juin 2004 au 31 mai 2006
- 7,62 € à compter du 01 juin 2006.

Cette subvention ne peut en aucun cas dépasser **50 % de la dépense totale** supportée par le propriétaire.

Cette opération connaît un vif succès. Les propriétaires y trouvent leur intérêt. Le centre ville fait une cure de rajeunissement spectaculaire.

Les bords de Loire retrouvent un bien meilleur aspect.

Modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)

L'enquête publique a eu lieu du 23 mars au 23 avril 2004. Le commissaire enquêteur a tenu 2 permanences en mairie; les 26 mars et 23 avril 2004.

Cette modification porte sur 3 secteurs:

- L'avenue des Sports avec le projet de modification de la chaussée,
- Le prolongement du chemin du Riou dans un but sécuritaire
- La rénovation du quartier du Vieux Brives.

Liaison entre les rives de Loire et de Borne

Le projet est toujours d'actualité. Nous espérons que les événement liés à la dernière crue ne remettront pas en cause cette initiative.

Vente de biens communaux

Dans le but de mener à bien certaines opérations groupées de réaménagement urbain, la Commune conserve des habitations ou terrains localisés en centre ville.

Suite à l'abandon de certains ne ux ue 12 s.

70 rue de Charensac

12 av. des Sports

des biens, le montant des mises à prix ainsi que la procédure d'attribution paraîtra dans la presse locale.

- Les éventuels acquéreurs adresseront en Mairie leurs propositions sous doubles enveloppes cachetées (une faisant acte de candidature et une seconde valant offre de prix).
- L'ouverture des offres d'achat se fera publiquement, sous contrôle de Maître Daniel PELLEGRIN, Huissier de Justice, mandaté à cet effet.

Intervention de M. Alain Grand, Maire-Adjoint

Travaux effectués en 2003

Rappelons les points suivants :

- Aménagement de la place de la Paix
- Nouveau revêtement routier et un système de ramassage des eaux pluviales chemin de la ligne.
- Enfouissement des réseaux secs rue du repos de la Fontaine, création d'un réseau séparatif et pose de bordures.
- Pose de barrières chemin du réservoir.
- Chemin de Montredon, réfection de la chaussée et du système de ramassage des eaux pluviales.
- Chemin de la Besse : 2e tranche de réfection du réseau d'eau pluviale et des égouts et de la voirie.
- L'ancienne usine Soleillant qui accueille l'ESEPAC ,le parc de matériel et Embal 43 a vu la réfection du chauffage dans la partie ESEPAC, la réfection du parking et du terrassement devant le parc de matériel
- Au camping municipal, 2 appartements ont été rénovés.
- Reprise de la signalisation au sol au centre ville.

Pour la Rue du ruisseau, la réfection des réseaux n'a pu être faite en 2003 car la création des pavillons derrière Leader Price par LOGIVELAY n'a pas encore débuté. (Il faut attendre la vente des 9 premiers pavillons, sur les douze prévus pour que les travaux puissent commencer).

Au chapitre sécurité, il faut noter que l'intégralité des installations sportives et scolaires ont fait l'objet d'une vérification par un bureau de contrôle. Il en résulte que certains équipements seront remplacés. La totalité des Etablissements Recevant du Public de la Commune ont fait l'objet par ailleurs d'un diagnostic amiante.

Les économies d'énergie représentent une priorité pour notre commune puisque 4 % du budget sont dévolus aux dépenses énergétiques. Cette année encore, des efforts complémentaires seront consentis.

Les services techniques municipaux ont vu la mise en place d'un système de suivi des travaux permettant une meilleure connaissance et un meilleur suivi analytique des dépenses et des temps d'interventions des agents.

Consciente des perturbations et de la géne, inhérantes à tout chantier en milieu urbain, la Municipalité remercie chaleureusement les riverains et usagers de leur patiente compréhension.

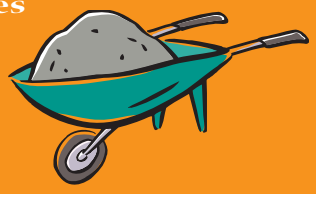

Programme d'investissements prévus en 2004

Les opérations suivantes ont été inscrites au budget :

ACQUISITION FONCIERE	€	F
PERRIN (avenue des sports)	18 700.00 €	122 664 F
EYRAUD (avenue des sports)	7 000.00 €	45 917 F
TOTAL ACQUISITION FONCIERE	**25 700.00 €**	168 581 F

MATERIEL		
Tapis de judo (200 m² pour salle de judo)	12 000.00 €	78 715 F
Projecteurs de scène MPT (10 projo à 460€)	4 600.00 €	30 174 F
Stade équipement de 3 paires but à 7	5 000.00 €	32 798 F
Buts de hand (stade corsac+ primaire corsac)	2 000.00 €	13 119 F
Matériel voirie tronçonne 500€ tondeuses 1600€ bétonniere 1600€	4 000.00 €	26 238 F
Véhicule voirie	30 000.00 €	196 787 F
TOTAL MATERIEL	**57 600.00 €**	**377 831 F**

ECLAIRAGE PUBLIC		
EP Lotissement les Bories	4 000.00 €	26 238 F
EP rue du repos de la fontaine	9 600.00 €	62 972 F
TOTAL EP	**13 600.00 €**	**89 210 F**

VOIRIE		
Suite rue du repos de la fontaine	62 000.00 €	406 693 F
Voirie rue du ruisseau	3 000.00 €	19 679 F
Eaux pluviales rue du ruisseau	14 500.00 €	95 114 F
Eaux pluviales les Bories bas	19 000.00 €	124 632 F
Démolition maison Gory	10 000.00 €	65 596 F
Aménagement place "Maison GORY"	20 000.00 €	131 191 F
Chemin de la Besse (assainissement pigeyre+voirie)	107 150.96 €	702 664 F
TENNIS N°4	24 000.00 €	157 430 F
Renouvellement aires de jeux (1994)	10 000.00 €	65 596 F
Maitrise d'Œuvre Avenue des sports	15 000.00 €	98 394 F
Av Ch. Dupuy (clos de Corsac)	45 000.00 €	295 181 F
Eaux pluviales (clos de corsac)	30 000.00 €	196 787 F
Travaux stade	46 644.00 €	305 965 F
Signalisation bâtiments publics	9 500.00 €	62 315 F
Abords Médiathèque (rampe accès)	9 000.00 €	59 036 F
Place de l'ormeau	150 000.00 €	983 936 F
enrobé (ancien cimetière)	53 000.00 €	347 657 F
enrobé 2 allées (nouveau cimetière)	7 000.00 €	45 917 F
Avenue de la gare	45 000.00 €	295 181 F
Place de la paix (enrobé parking)	17 000.00 €	111 513 F
TOTAL VOIRIE	696 794.96 €	4 570 674 F
BATIMENTS		
Rénovation église	71 000.00 €	465 729 F
Ecole de la République (Chaudières)	15 000.00 €	98 394 F
Pôle petite enfance (stores classes)	5 000.00 €	32 798 F
Pôle petite enfance (mobilier classes)	4 000.00 €	26 236 F
Ecole primaire de Corsac (rideaux classe)	7 500.00 €	49 197 F
Ecole primaire de Corsac (lave vaisselle)	1 900.00 €	12 463 F
Ecole de la République; appartements (4 Convecteurs électriques)	1 840.00 €	12 070 F
Immeuble de la gare (chaudière)	2 000.00 €	13 119 F
Pont de la Chartreuse	520 000.00 €	3 410 976 F
Camping		
Terrasse mobil home (1800x10)	18 000.00 €	118 072 F
bungalow (menuiserie)	5 000.00 €	32 798 F
3 bacs à laver le linge	1 000.00 €	6 560 F
équipement conteneurs poubelle de timon d'attelage	4 000.00 €	26 236 F
TOTAL BATIMENT	656 240.00 €	4 304 652 F
TOTAL GENERAL	1 449 934.96 €	9 510 950 F

Aménagement des abords de la MPT

Réhabilitation de l'ancien site "Sabarot"

Réhabilitation des voiries

Tennis court n°4

Services techniques

Les travaux d'élagage

Depuis de nombreuses années, le service des espaces verts s'attache à entretenir le patrimoine arboré de la Commune, qui compte environ 1 600 arbres.

Les travaux d'élagage commencent en novembre pour se terminer au mois de mars.

L'élagage est nécessaire à la croissance de l'arbre. En cas de vent violent voire de tempête, Il limite le risque de chute de branches Pour les arbres les plus hauts, (il y en a de plus de 20 m.) on a recours à la nacelle, mais la plupart du temps, le travail est effectué dans l'arbre, ce qui requiert donc une grande prudence. Cette opération est à renouveler tous les 3 ou 4 ans selon le type d'arbre.

Ces travaux sont réalisés par Didier PETIT et Olivier ALAIMO (en charge des espaces verts). L'équipe verte de la Maison Pour Tous vient en renfort notamment pour effectuer le ramassage des coupes. 250 m³ de branches sont ainsi ramassés, stockés, puis détruits.

Au cours de la campagne 2003, route de Coubon, 46 platanes (de plus de 20m de haut), ainsi que 90 autres arbres à travers la ville ont étés traités.

La campagne 2004 est plus conséquente et concerne 180 arbres.
- 48 tilleuls (jardin de la Rapita, rue de charensac)
- 44 platanes rond point de Corsac
- 24 arbres (écoles de la Mouteyre, de la République)

Toilette printanière pour les arbres

Place du 8 mai

Au Jardin de Sant Carlès de la Rapita

A l'école de la Mouteyre

Intervention de Madame Monique Rodier, Maire-Adjointe

La petite enfance

Tout d'abord s'agissant de la petite enfance, il est bon de savoir que la Commune enregistre en moyenne chaque année près de 50 naissances.
Désormais, l'accueil de nos tout petits est centralisé sur un lieu unique, le Pôle Petite Enfance aménagé sur le site de La Mouteyre, qui regroupe :

- **L'école maternelle**
- **La Crèche Municipale « La Petite Maison Bleue »** avec tous ses services :
  - Crèche Collective
  - Halte-Garderie / Relais Assistantes Maternelles
  - Centre de Loisirs Maternel
  - Classe Passerelle
  - Lieu de Rencontre.

La politique de la Commune en direction de la Petite Enfance et la Jeunesse s'est traduit par la signature des contrats suivants :

- **Contrat Enfance** conclu pour 5 ans à compter du 1er janvier 2001 et financé à 68,3% par la C.A.F.
- **Contrat Temps Libre** conclu pour 3 ans à dater du 1er janvier 2001 et financé par la C.A.F. en référence au taux de la Prestation de Service Contrat Enfance, soit 68,3 %.
- **Contrat Educatif Local** reconduit pour 3 ans supplémentaires de 2003 à juin 2006. Ce contrat concerne le développement d'activités périscolaires (théâtre, conte, sculpture…), Des cycles de formation pour les personnels d'encadrement et des conférences. L'Etat (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) finance à hauteur de 45 %.

Quelques inquiétudes demeurent toutefois quant à l'avenir. La réforme annoncée par la Caisse Nationale de la CA.F. inquiète les professionnels de la Petite Enfance, notamment au niveau de certaines mesures qui pourraient avoir des conséquences sur les conditions d'accueil des jeunes enfants.

La Petite Maison Bleue

Les effectifs de la Petite Maison Bleue sont complets depuis sa création en 1991. Toutefois, le nombre de place suffit à satisfaire la demande de garde des enfants Brivois qui demeurent prioritaires devant le grand nombre de sollicitations.
Tous les services de la Crèche Municipale fonctionnent dans le cadre d'un Contrat Enfance conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Loire, dont le cofinancement a été négocié lors du dernier contrat à 68,3 % des dépenses de fonctionnement, sous condition de plafond de ressources.
Ce service public emploie une vingtaine de salariés.

L'autre préoccupation se situe au niveau des difficultés rencontrées par les assistantes maternelles à domicile. En effet, Les assistantes maternelles à domicile se voient imposées de plus en plus de contraintes qui ne sont pas reconnues, notamment en terme de rémunération. Ce qui explique, en partie, la pénurie constatée au niveau de cette catégorie professionnelle. Pénurie qui devient préoccupante.

La Classe Passerelle

Dans le cadre de l'aménagement du Pôle Petite Enfance, le service spécifique de la Classe Passerelle. fait l'objet d'une convention tripartite signée entre la Caisse d'Allocations Familiales, (C.A.F.) l'Education Nationale et la Commune. Cette convention rappelle les obligations et prérogatives de chaque partenaire.

Cette structure permet d'emmener progressivement l'enfant de la Crèche vers la scolarisation en petite section de l'école maternelle. En moyenne 15 enfants la fréquente. L'an dernier, 50 enfants ont bénéficié du service de la Classe Passerelle. Un réel succès.

Au niveau du Pôle Petite Enfance, le regroupement a eu un effet positif sur les effectifs qui sont en progression de +16 par rapport à l'année précédente. La qualité du service est maintenue et garanti par la présence d 'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (A.T.S.E.M.) par classe.

Plus de 40 % des enfants viennent de communes extérieurs.
On peut convenir que globalement le bilan du regroupement du cycle maternel et élémentaire (pour partie) est positif, même si pour l'école de La République, l'Inspecteur d'Académie a confirmé la prévision d'une fermeture d'une classe.

Il est important de rappeler que l'ensemble des établissement scolaire s'est vu doter d'un parc informatique important.
Toutes les écoles sont concernées par le Contrat Educatif Local. De ce fait, les élèves peuvent bénéficier de séances d'initiation à diverses activités dans les temps périscolaires (midi et après la classe)

Afin d'améliorer le temps de restauration, les restaurants scolaires ont été réorganisés de manière plus ludique et plus conviviaux par l'apport par exemple de claustras. Les cantines de La Mouteyre et de la République ont été également dotées d'un lave-vaisselle.

Enfin, les personnels de ces services sont inscrits dans un cursus de formation en cohérence avec le programme d'éducation nutritionnelle qui est mené en collaboration avec Mme BRUSTEL diététicienne de l'Hôpital Emile Roux,.
En projet, la création d'une ludothèque à la Maison Pour Tous, après réflexion pour son intégration dans un projet d'agglomération.

Le « Patio »

Lieu de rencontre parents-enfants encadré par un personnel d'accueil. Ce service de la Crèche Municipale est délocalisé à la Maison Pour Tous.
A noter que la Commune de BRIVES CHARENSAC est représentée au sein de la Commission Départementale d'Accueil des Jeunes Enfants.

Visite du Pôle Petite Enfance

Le 29 avril, le Conseil d'Administration de la C.A.F. visite le Pôle Petite Enfance (photos ci-contre).

J.C. FERRET et M. RODIER accueillent le Conseil d'Administration de la CAF

Les administrateurs de la CAF vivement intéressés par la classe passerelle.

À l'accueil de la crèche.

Visite des locaux.

Une table ronde dresse le bilan de la visite.

Intervention de Mademoiselle Elisabeth Archer, Maire-Adjointe

Vie associative

Ce n'est pas moins d'une cinquantaine d'associations qui, tout au long de l'année, animent Brives-Charensac dans différents secteurs d'activités :

- sports (une vingtaine)
- action culturelle et éducative (une vingtaine)
- action sociale (une dizaine)
- anciens combattants (3)

Afin de les aider, la Commune consacre une part du budget de fonctionnement à l'attribution de subventions.
Au budget 2004, quelques 50000 € seront attribués, auxquels il faut ajouter environ 3000 € pour événement exceptionnel.
Dans ce cadre, l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous est un partenaire privilégié et la Maison Pour Tous, récemment rénovée, un remarquable outil de coordination.

Le Conseil Municipal Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes a été renouvelé cette année mais devient plus un conseil municipal des enfants puisque la tranche d'âge a été resserrée aux CM1, CM2 et 6ème.
Le 6 mars dernier, Jean-Claude FERRET, a installé le Conseil dans ses fonctions,
Cette structure permet aux jeunes de s'investir dans la vie de la commune mais aussi d'avoir un rôle représentatif au sein de leur école puisque c'est dans ce cadre qu'ils sont élus.

M. le Maire a tenu à installer le Conseil Municipal Jeunes

La Médiathèque Municipale

En octobre 2002, la Bibliothèque Municipale quitte la Maison pour Tous pour s'installer dans les locaux des anciens moulins CELLE, restaurés à cet effet, et devenir la Médiathèque Municipale
La « municipalisation » de ce service a été effective au 1er janvier 2003.

La Médiathèque Municipale est gérée (politique d'achats, animations…) dans le cadre d'une commission extra-municipale composée:

- d'élus désignés par le Conseil Municipal,
- des membres de l'association « Les Amis de la Bibliothèque ».
- des professionnels, agents municipaux, travaillant à la médiathèque.

L'association « Les Amis de la Bibliothèque ». apporte son concours et sa collaboration à ette gestion.
Depuis son ouverture le professionnalisme de l'équipe a permis d'assurer le développement de cet équipement qui regroupe aujourd'hui plus de documents.

Une salle de la Médiathèque

En un an :

- Le nombre d'inscrits est passé de 1769 à 2149 (dont 27 % ont moins de 17 ans).
- Le nombre d'ouvrages est passé de 22 142 à 43 000, (facilité en cela par le concours financier du Conseil National du Livre).

Les plages horaires d'ouverture ont pu être augmentées.

Une fois par mois, des animations sont mises en place, telles que celles menées en direction des scolaires ou bien des jeunes parents

Il faut remercier chaleureusement « Les Amis de la Bibliothèque ». qui contribuent activement à l'essor de cette structure municipale. Sans ces bénévoles, la qualité du service ne serait pas ce qu'elle est.

Fleurissement

Intervention de M. Serge Apcher, Maire-adjoint

Le Fleurissement

La commune a entrepris des efforts importants pour l'embellissement de la cité et notamment au niveau du fleurissement.
Cette politique volontariste est entreprise sur le long terme afin de mener la Commune à une certaine reconnaissance. L'objectif avoué est l'attribution d'une première fleur au concours régional.
Pour l'instant le 1er prix de la première participation a été décerné à la Ville de BRIVES CHARENSAC, ce qui est tout de même un bon début dans cette ambitieuse entreprise.

Il faut prendre conscience que la Commune dispose de 14,3 hectares de patrimoine paysager, dont plus de 9 hectares en gazon (hors stades), qu'il convient d'entretenir tout au long de l'année. Les efforts consentis demeurent par conséquent importants.
Le service espaces verts en quelques chiffres : 200 arbustes - 210 jardinières + 2 fontaines à fleurs - 6 300 plans - 1 126 géraniums ….
À noter le précieux soutien de la Communauté d'Agglomération qui fournis la moitié des plans de fleurs via les serres du Monteil, propriété de la Ville du PUY EN VELAY qui a bien voulu apporter son concours.

Concours communal des maisons et balcons fleuris

Le principe de l'inscription préalable a été abandonné. La commission municipale procéde à un repérage préalable, puis propose une présélection au jury.
Cette année le jury s'est déplacé 2 fois, le 11 juillet et le 29 août. La malchance a été malheureusement au rendez-vous puisqu'un violent orage a éclaté le 28 août, la veille du passage.

Récompensé en 2003 au concours régional (2e prix de la première participation, nous espérions bien obtenir, enfin la 1ère fleur des villes fleuries. Il n'en a rien été, sinon une grande déception. Nous avons quand même obtenu le 2e prix départemental du fleurissement des villes de 4001 à 10000 habitant.

Un trophée qui rejoindra l'exposition de la salle du Conseil Municipal.

La Communication

La Commune continue a assurer une publication semestrielle de son bulletin municipal. Les parutions sont toujours aux mêmes dates : en juillet et en décembre.

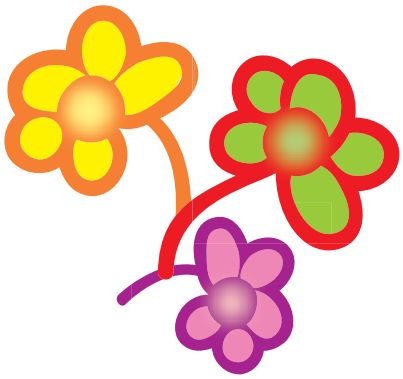

Intervention de M. Yves Prat, Maire-Adjoint

Les équipements sportifs

La Commune est riche en équipements sportifs de qualité. L'action de la Municipalité vise à s'assurer du bon entretien de ces infrastructures publiques. D'ailleurs certains travaux sont d'ores et déjà programmés pour 2004 :

- Le stade Louis Exbrayat connaîtra une réfection dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Investissement de la Fédération Française de Football (réfection des pelouses , de la main courante,…)
- La salle de judo du gymnase sera équipée de tapis neufs.
- Réfection d'un cours de tennis.

Les animations

Le programme des animations sera quant à lui très peu modifié :

13 et 14 mars	Tournoi fédéral de badminton (gymnase)
28 mars	Crusty Show au Skate Park (Anne Marie Martel)
12 avril	Tournoi de Pâques des Sauveteurs Brivois
24 avril	Tournoi de judo (gymnase)
25 Avril	Meeting de Tuning au camping d'Audinet (Flashing car concept)
15 mai	Fête UFOLEP au stade Louis Exbravat
22 et 23 mai	Week-end des peintres et des sculpteurs (organisé par la MPT)
30 mai	Tournoi Marcel Archer
30 mai	Les Drailles du Mézenc (départ du Camping d'Audinet)
5 juin	Finale de la Coupe Régis Fay
6 juin	Bourse d'échange des Guidons d'Autrefois
6 juin	Fête des Sauveteurs Brivois
19 juin	AG Comité Départemental de la Légion d'Honneur (MPT)
26 et 27 juin	Rallye du Velay organisé par les Guidons Vellaves (Camping et centre ville)
3, 4 & 5juillet	Fête votive
4 juillet	20ème Triathlon
19 juillet	Cirque Piccolino sur la Plaine d'Audinet
du 4 au 8 Août	Grand prix bouliste
29 août	Concours de pêche à l'anglaise organisée par l'APCA sur le plan d'eau d'Audinet
6 et 7 novembre	Grand prix bouliste d'hiver
4 décembre	Téléthon

Le Camping

Au niveau du Camping Municipal d'Audinet, son chiffre d'affaire se stabilise autour des 95 000 €. Des efforts significatifs ont été consentis pour améliorer la qualité. Le Camping bénéficie d'ailleurs du label « Camping Qualité ».
Nous devons poursuivre cette volonté d'améliorer cet équipement et son accueil. Dans cette optique les terrasses des mobiles-homes seront changées dès cette année.

La Communauté d'Agglomération mène actuellement une étude sur le développement du tourisme afin de devenir un pôle d'excellence touristique. Dans ce cadre, Brives-Charensac bénéficiera de la promotion et de la signalisation ainsi que de la mise en valeur des bords de Loire.

Parenthèse au niveau des anciens bâtiments des Moulinages de la Dunière, pour rappeler que le site a été racheté à l'Etat par la Commune. Un appel à projets a été lancé et plusieurs porteurs se sont positionnés avec pour l'instant deux pistes sérieuses :

- un espace restauration - divertissement (billard ou remise en forme)
- un espace destiné à l'éducation spécialisée et à l'accueil de personnes handicapées

En tant que délégué du Conseil municipal à la Communauté d'Agglomération, Monsieur PRAT souhaite apporter quelques informations complémentaires :

- En ce qui concerne la politique de la Ville, la Communauté d'Agglomération a mis en place un Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi (PLIE) qui initie et facilite des parcours d'insertion avec un suivi personnalisé. Ce PLIE doit permettre de conforter l'action de la MPT – centre social, de la CSF et de Pist'Emploi.
- Au sujet de la création d'une ludothèque, la Communauté d'Agglomération a effectivement lancé une réflexion sur cet axe en confiant le pilotage de cette étude aux services de la Ville du Puy-en-Velay.

Centre Communal d'Action Sociale

Intervention de Madame Jeannine Héritier, Maire-Adjointe

Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, Madame Jeannine HERITIER, siège es-qualité au Conseil d'Administration de la Maison de retraite du foyer« Vert Bocage ».

Pour ce qui concerne les prérogatives du C.C.A.S., elles sont nombreuses et variées :

- organisation du repas des anciens pour les plus de 70 ans (Cafétéria FLUNCH)
- fête de Noël pour tous nos retraités
- colis de Noël, également pour nos anciens de plus de 70 ans
- livre naissance offert à tous les nouveaux nés de la Commune
- opération vente brioches pour soutenir l' ADAPEI dans son projet de construction d'un centre
- soutien logistique et financier de l'antenne locale des Restaurants du cœur (subvention de 700 € pour la campagne 2003-2004.

S'agissant du Foyer Restaurant, il est à noter une baisse sensible de la fréquentation au profit du service de portage de repas à domicile.

A noter par ailleurs la décision lors du Conseil d'Administration du C.C.A.S., du 23 décembre 2003 de soutenir, dans le cadre d'une motion, l'action engagée par l'UNCCAS (Union Nationale des C.C.A.S.) contre un amendement sénatorial au projet de loi « Responsabilités locales » qui pourrait permettre aux communes de renoncer à la création d'un CCAS (ou d'un CIAS) et exercer ainsi directement les compétences dévolues à ce dernier.

Suite à ces actions, les députés suppriment l'amendement sénatorial incriminé le 05 mars 2004.

Les débats parlementaires reprendront en seconde lecture au Sénat.

A retenir : • 26 septembre 2004 : repas des anciens
• 19 décembre 2004 : fête de Noël des retraités brivois

La Boule Amicale

Champions de France!!! mais si, mais si !! Ça existe, et même à Brives-Charensac

Evoluant en national 2, une équipe de la Boule Amicale, décroche le titre de Championne de France de sa catégorie. La saison prochaine, cette équipe évoluera en National 1. Tout en les félicitant chaleureusement, nous leur souhaitons le meilleur des parcours et pourquoi pas... un titre ?
Rendez-vous dans un an.
Mais laissons au journal « Sport Boules magazine » (50000 abonnés) le soin de relater la finale gagnée par les brivois.

Brives-Charensac a dominé le Vercors

Il n'y a pas eu photo. A Brives Charensac, comme à Vinay, les joueurs de la Haute Loire se sont imposés sur le même score, dé-montrant leur supériorité.

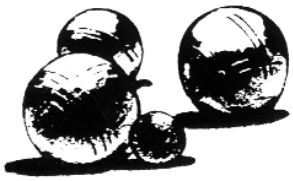

Chez eux, les joueurs de la Haute Loire s'étaient imposés grâce à une nette supériorité dans le «traditionnel». Ils allaient faire de même dans le boulodrome isérois, ajoutant un plus puisqu'ils firent le plein à ce niveau avec 10 points. Dans les autres épreuves, comme à Brives Charensac, ils partageaient les points Si bien qu'il ne pouvait y avoir de surprise.

Le titre était remporté dès le troisième tour. Beaucoup ne voulaient pas disputer le quatrième tour qui allait être une simple démonstration dans la bonne humeur, vainqueurs et vaincus étant déjà prêts pour fêter le titre et la fin de la saison.

Les managers et les entraîneurs faisaient le bilan de ces deux finales et avaient la même analyse.

Côté isérois, Laurent Renucci reconnaissait la valeur des adversaires «On pourrait être déçu mais sur le match il n 'y a rien à dire. Ils ont été super bons en traditionnel ce qui n 'a pas été notre cas. Nous avons un effectif un peu juste. Les mêmes ont joué toute la saison. Nous sommes trois ou quatre qui sortons un peu du lot, il faut faire avec les autres. Il nous faudrait deux tireurs de précision et un de ciblé en plus. D'avoir fait la finale c'est déjà bien et Brives Charensac avait d'autres arguments».

Chez les vainqueurs, le manager Alain Pecel était plus que satisfait : Nous étions en confiance. Notre adversaire avait déjà six points de retard au départ, de ce fait il était dans une situation difficile. De plus, l'équipe qui est dans le sens de la marche a tous les coups pour elle et profite en cela d'une meilleure réussite. Il faut reconnaître que nous avons fait un très bon match, confirmant ainsi notre belle saison. Nous avons un bon collectif avec des jeunes qui se sont bien intégrés dans une équipe d'anciens. Véritablement, c'est assez formidable pour nous, car nous n'imaginions pas une telle réussite.»

Un beau final pour cette équipe de la Haute Loire qui s'ouvre de belles perspectives: «Le travail accompli notait encore Alain Pecel, avec le centre de formation et un super entraîneur (Christian Richard) malgré son jeune âge nous apportent un plus avec l'émergence de jeunes pousses pour la suite. Nous avons une équipe 2 en plein devenir Les anciens vont pouvoir se retirer tout doucement de cette belle aventure. En six ans nous avons monté de quatre divisions. C'est vraiment une belle histoire que nous n'osions espérer».

Pour René Verdier, le président du CBD de la Haute Laite et capitaine de cette équipe, cette victoire le comblait surtout de la manière dont elle avait été acquise : » Les joueurs se sont défoncés. Ils ont fait preuve d'une belle homogénéité. Tout le mondé est allé chercher ce titre. Pour nous, ce titre de champion de France est la reconnaissance que Brives est un grand club bouliste. Au titre de la Haute loire cela va donner de l'élan au niveau de la boule sportive car dans notre département, elle a beaucoup de mal à faire son chemin».

Brives-Charensac a mérité sa victoire. a montré de belles qualités devenant le porte drapeau du sport bouliste en Haute-Loire.

L'équipe championne et les dirigeants de la boule Amicale étaient reçus en mairie.
J.-C. FERRET remettait à chaque joueur, ainsi qu'aux dirigeants, la médaille de Brives-Charensac.

Dans la rubrique « nos lecteurs nous écrivent » de l'EVEIL du Lundi 24 et Mardi 25 MAI 2004, Monsieur BRUN, Président de la Boule Amicale de BRIVES-CHARENSAC, proteste à propos d'une délibération de la Communauté d'Agglomération attribuant une aide-subvention aux clubs sportifs concernant les disciplines suivantes : Football, Rugby, Hand-Ball, Basket, qui évoluent en NATIONALE I, II et III.

Les termes de sa lettre pourraient laisser penser que la Commune de BRIVES-CHARENSAC ne fait pas l'effort nécessaire pour une équipe de haut niveau du sport Boules à BRIVES-CHARENSAC.

Comme il n'en est rien, je vous laisse juger :

La subvention communale 2003 s'élève à 1875 € (12 300F) de fonctionnement auxquels s'ajoutent 850 € (5 575 F) pour le Concours International du mois d'Août et 800 € (5 248 F) pour le concours du mois de Novembre soit un total de subvention de fonctionnement de 3 525 € (23 122 F) pour 2003.

Pour 2004, cette somme de 3 525 € (23 122 F) sera reconduite, à laquelle il s'agit d'ajouter une subvention exceptionnelle de 1 000 € (6 559 F) qui sera proposée au vote du Conseil Municipal le 29 Juin 2004 pour couvrir les frais supplémentaires de l'accession en Nationale I et le Concours International du mois d'Août (50e Anniversaire), c'est donc 4 525 € (29 682 F) qu'obtiendra la Boule Amicale de BRIVES-CHARENSAC en 2004 au titre d'aide au fonctionnement. Comme pour toutes Associations sportives ou culturelles et notamment pour les manifestations de grande ampleur, la Commune n'oublie pas d'apporter l'aide logistique nécessaire qui est évaluée à la somme de : 4 048 € (26 553 F) par an (176 heures de travail).

Après l'accession de l'Equipe à la Nationale I, par lettre en date du 29 Février 2004, Monsieur BRUN Président de la Boule Amicale de BRIVES-CHARENSAC, sollicitait pour l'année 2004, auprès de la Commune, une subvention de 5 000 € (32 797 F) couvrant le fonctionnement annuel et le Concours International du 50e Anniversaire du mois d'Août.

Vous pouvez constater que la somme accordée est proche de la somme demandée.
De plus, la Commune de BRIVES-CHARENSAC assurera l'achat et l'installation d'un tableau électronique indiquant les scores des Equipes, équipement indispensable pour une équipe évoluant en Nationale I, soit 10 700 € (70 187 F) TTC.
L'effort financier total pour 2004 par la Commune de BRIVES-CHARENSAC s'élèvera à 19 273 € (126 422 F).

- Pour une Commune de 4 356 habitants, l'effort est important, la gestion d'une Commune demandant un juste équilibre.
- Le sport à BRIVES-CHARENSAC tient une grande place, nous nous réjouissons quand les succès sont au rendez-vous.
- La saison prochaine BRIVES-CHARENSAC intègre les douze équipes françaises du Championnat de Nationale I et nous souhaitons à cette équipe d'y réaliser de nouveaux exploits.

Quant à la Communauté d'Agglomération (dont le Maire de BRIVES - CHARENSAC est un Membre) elle se doit d'ajouter dans une prochaine délibération, à la liste des sports subventionnables, le sport Boules Sport d'Equipe Collectif. « Ce sont 13 joueurs qui évoluent à chaque match, chacun a sa particularité (tir rapide, tir de précision, relais ciblé ou jeu traditionnel) ». La Communauté d'Agglomération ne peut rester indifférente à ce beau parcours et au 50ème Anniversaire du Concours International du mois d'Août, manifestation sportive qui s'inscrit naturellement dans la panoplie des animations de l'été sur l'agglomération et le département.

Jean-Claude FERRET
Maire de Brives-Charensac
Conseiller Général du Canton Le Puy-Est

Inauguration

Le 17 janvier 2004, la Maison Pour tous, Centre Social était inaugurée, dans sa nouvelle structure, au terme d'un chantier de 18 mois.
A cette occasion, J.C. FERRET remettait au Président du Conseil d'Administration, Ch. Gory, la médaille de Brives-Charensac.
Le Conseil d'Administration, son Président: La Municipalité remercient cordialement tous les usagers qui, pendant les travaux, ont fait preuve d'une bienveillante et compréhensive patience.

Espace Cyber Base

Le 21 avril 2004 s'est ouvert à la Maison Pour Tous - Centre Social un espace public numérique selon le concept CYBER BASE.
Intégrée dans un réseau des 200 Cyber Base en France, le premier en Auvergne cet espace multimédia d'initiation et d'approfondissement à Internet et aux nouvelles technologies est destiné à tous les publics dans un cadre collectif (scolaire, associatif, monde de l'entreprise…) ou individuel (jeunes porteurs de projets, chercheurs d'emploi, loisirs ou péri-scolaire…)

La Cyber Base de Brives-Charensac propose des activités variées et encadrées par le biais d'ateliers mais également dans le cadre de médiations individuelles et de plages réservées à la libre consultation. Une animatrice diplômée et spécialement formée assure l'organisation et le fonctionnement du dispositif.

L'équipement connecté à Internet par ADSL propose :

- 8 postes multimédia en réseau avec un serveur (écran plats 17 pouces, Webcam, lecteurs DVD, graveur CD, graveur DVD, casques, audio, carte d'acquisition, processeurs rapides, cartes graphiques performantes etc …)
- 2 scanners (possibilité de transformer les négatifs en photos, diapositives…)
- 2 imprimantes (jet d'encre et laser)
- Nombreux logiciels
- 1 vidéo projecteur et un ordinateur portable pour le poste d'animation
- 1 caméscope numérique
- 1 appareil photo numérique

Une grille de tarification très abordable est à disposition

L'inauguration de cet espace interviendra au mois de septembre prochain.

Les partenaires au titre de l'investissement sont :
- la Municipalité de Brives-Charensac
- la Caisse des Dépôts et Consignations
- les Fonds Européens Feder

La gestion est assurée par la Maison Pour Tous - Centre Social

D'ores et déjà la fréquentation est un succès. Il est possible de visiter, se renseigner ou prendre contact à la Maison Pour Tous - Centre Social
E-mail : info@maisonpourtous-brives43.fr
Site : maisonpourtous@brives43.fr

De nombreuses dégradations sont constatées (tags, poubelles jetées dans le canal), de même de nombreuse déjections animales sont retrouvées sur les promenades, qu'envisage t-on de faire ?

☞ C'est un large problème lié au manque de civisme. Une somme importante est consacrée chaque année à la propreté. Une balayeuse pour trottoirs a été achetée. De même, l'équipe verte intervient quotidiennement dans le domaine de la propreté urbaine.

Un car stationne chemin de la ligne ce qui entraine une dégradation de la chaussée, de ce fait la boue vient jusqu'au milieu de la route.

☞ Un curetage sera fait, toutefois, nous attendrons qu'une entreprise travaille sur notre commune pour entreprendre ces travaux.

Les salles de spectacle et de restaurant de la MPT provoquent beaucoup de nuisances sonores aux riverains.

☞ La salle de spectacle est insonorisée, ceci était une des exigences imposées aux architectes chargés du dossier, toutefois les portes doivent rester fermées. Ceci sera rappelé aux utilisateurs de même que l'obligation de retenue dont ils doivent faire preuve.

Le parking situé le long de la MPT est très bruyant car les véhicules font demi tour lorsqu'ils découvrent le peu de places dont ils disposent.

☞ Ce parking sera consacré aux personnes handicapées avec une signalétique appropriée en amont.

En ce qui concerne le chemin de la transcévenole après Peyrard, qui assure l'entretien ?

☞ Chaque commune est chargée d'entretenir les tronçons qui les traversent. En ce qui concerne l'ancienne voie Le Puy-Langogne, l'entretien est assuré directement par la Communauté d'Agglomération.

Au croisement entre le chemin des Ribeyres et l'ancienne voie Le Puy-Langogne, qui est prioritaire ?

☞ Normalement les véhicules de la rue des Ribeyres, toutefois, en cas de choc entre une automobile et un vélo, cette dernière est souvent responsable. Il faudrait clarifier la situation en installant un cédez le passage.

Au sujet de la zone de Corsac 2 :
- fera t-elle l'objet d'un aménagement paysager ?
- le croisement entre le chemin de Farnier et le chemin privé descendant de Mons est très dangereux et non signalé.
- Le chemin de Farnier est fermé suite à la chute d'un mur. La signalisation insuffisante ne dissuade pas les camions de monter et ces derniers se retrouvent bloqués.

☞ Cette partie de la commune est une zone d'activités, donc de la compétence de la Communauté d'Agglomération. L'entretien courant est effectué par la commune avec un dédommagement de la C.A., en revanche tout ce qui est investissement reste de la compétence de cette dernière. Toutefois, rien n'empêche de signaler ce problème d'aménagement paysager aux services de la C.A.
- En ce qui concerne la signalisation du carrefour, elle sera faite rapidement.
- Pour la fermeture du chemin de Farnier, nous modifierons cette signalétique.

Un aménagement de la circulation et notamment celle des poids lourds ainsi que du stationnement sont ils prévus au bas de la rue de Charensac ?

☞ Au sujet de la circulation des poids lourds, elle concerne l'entreprise qui est installée à l'emplacement des anciens ETS Rogue. Un contrat avait été passé avec l'acquéreur pour que cet endroit devienne de l'habitation, ce qui va être réalisé prochainement réglant ainsi le problème des poids lourds. Le trottoir de la rue de Charensac sera refait dès la fin de ce chantier de construction.

Existe-t-il un projet pour casser la vitesse dans cette rue ?

☞ C'est difficilement envisageable dans la mesure où cette rue est trop étroite pour créer un déhanchement de chaussée. La pose de ralentisseurs n'est pas, elle non plus, envisageable car elle cause trop de désagréments sonores aux riverains.

Une personne utilise les armatures métalliques du trottoir de la rue de Charensac pour entreposer une mobylette de manière permanente, gênant ainsi le stationnement des véhicules. Que peut-on envisager ?›

☞ On peut couper ces parties métalliques.